THONON
agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 28 mars 2023 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 39
Délégués ayant donné pouvoir : 11
Délégués votants : 50

Date de convocation du Conseil : 22/03/2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt huit mars à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire
81 place de la Mairie
74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :
ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVENS : M. Gil THOMAS représenté par M. Christophe CHATEL
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF, M. Olivier BARRAS
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER
LOISIN : Mme Laëtitia VENNER
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE
MESSERY : M. Serge BEL
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Emily GROPPI, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Gérard BASTIAN, M. Philippe LAHOTTE, Mme Sylvie COVAC, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Franck DALIBARD, Mme Astrid BAUD-ROCHE
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ
BONS-EN-CHABLAIS : Mme Anne MAGNIEZ donne pouvoir à M. Olivier JACQUIER
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Michel BURGNARD
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER donne pouvoir à M. Jean-François KUNG
SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : M. Richard BAUD donne pouvoir à M. Claude MANILLIER, Mme Nicole JAILLET donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, Mme Katia BACON donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, M. Jean-Louis ESCOFFIER donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE

THONON
agglomération

Liste des personnes absentes excusées :
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE (est arrivé à la délibération 2143)
THONON-LES-BAINS : M. Mustafa GOKTEKIN

Liste des personnes absentes :
THONON-LES-BAINS : M. René GARCIN, M. Thomas BARNET

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA
Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

Mme Isabelle PLACE-MARCOZ a été élue secrétaire

Invités excusés

THONON
agglomération

N° CC002138
INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER COMMUNAUTAIRE TITULAIRE

VU le Code Electoral et notamment les articles L273-5 et L273-10,
VU la délibération n° CC000867 en date du 15 juillet 2020 déclarant les conseillers communautaires installés dans leurs fonctions au sein du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération,
VU le courrier de Madame Karine BIRRAUX adressé à Monsieur le préfet de la Haute-Savoie relatif à sa démission du Conseil municipal de Thonon-les-Bains.

CONSIDERANT le refus de siéger au sein du Conseil Communautaire de Madame Déborah VERDIER, candidat de même sexe élu conseiller municipal suivant sur la liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire sur laquelle le conseiller à remplacer a été élu, reçu en date du 06 mars 2023.
CONSIDERANT l'accord de siéger au sein du Conseil Communautaire de Madame Sylvie COVAC reçu en date du 06 mars 2023.

Monsieur le Président a déclaré Madame Sylvie COVAC installée dans ses fonctions de conseillère communautaire titulaire au sein du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération. Il propose en conséquence de procéder à la modification du tableau des délégués prenant ainsi acte de cette installation.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

PREND acte de :

- L'installation de Madame Sylvie COVAC, de la liste « Réussir Thonon », dans les fonctions de Conseillère communautaire titulaire de Thonon Agglomération, faisant suite à la démission de Madame Karine BIRRAUX de son mandat de conseillère municipale et au refus de Madame VERDIER de siéger au sein du Conseil Communautaire,
- La modification du tableau du Conseil Communautaire.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre :
Le Président et le secrétaire de séance
Pour extrait certifié conforme.

Le Président

CA THONON AGGLOMERATION

Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le 05 AVR. 2023
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 05 AVR. 2023

THONON
agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 28 mars 2023 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 39
Délégués ayant donné pouvoir : 11
Délégués votants : 50

Date de convocation du Conseil : 22/03/2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt huit mars à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire
81 place de la Mairie
74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :
ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVENS : M. Gil THOMAS représenté par M. Christophe CHATEL
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF, M. Olivier BARRAS
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER
LOISIN : Mme Laëtitia VENNER
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE
MESSERY : M. Serge BEL
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Emily GROPPI, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Gérard BASTIAN, M. Philippe LAHOTTE, Mme Sylvie COVAC, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Franck DALIBARD, Mme Astrid BAUD-ROCHE
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ
BONS-EN-CHABLAIS : Mme Anne MAGNIEZ donne pouvoir à M. Olivier JACQUIER
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Michel BURGNARD
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER donne pouvoir à M. Jean-François KUNG
SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : M. Richard BAUD donne pouvoir à M. Claude MANILLIER, Mme Nicole JAILLET donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, Mme Katia BACON donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, M. Jean-Louis ESCOFFIER donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE

THONON
agglomération

Liste des personnes absentes excusées :
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE (est arrivé à la délibération 2143)
THONON-LES-BAINS : M. Mustafa GOKTEKIN

Liste des personnes absentes :
THONON-LES-BAINS : M. René GARCIN, M. Thomas BARNET

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA
Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

Mme Isabelle PLACE-MARCOZ a été élue secrétaire

Invités excusés

THONON
agglomération

N° CC002139

COMMANDE PUBLIQUE / SERVICE DES USAGES NUMERIQUES – PROCEDURE AVEC NEGOCIATION N° PAN-2021-38(SUN) — ACQUISITION ET MAINTENANCE DES LOGICIELS DE GESTION DU CYCLE DE L'EAU - Avenant n°1

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Commande Publique,
VU la Loi NOTRe du 7 août 2015,
VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2020-0013 du 06 mars 2020 approuvant la modification des statuts de la communauté d'agglomération « Thonon Agglomération »,

CONSIDERANT la nécessité de procéder à une évolution du catalogue matériel pour permettre une évolutivité du matériel existant,
CONSIDERANT la nécessité de requalifier le calendrier de déploiement pour permettre de bonnes conditions de mise en œuvre auprès de la collectivité et de ses usagers,
CONSIDERANT la décision de la Commission d'Appel d'Offre en date du 28 mars 2023.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ADOPTE la présente modification du marché,
AUTORISE M. le Président à signer l'avenant au marché relatif au lot n°1 - Acquisition et maintenance du logiciel de gestion des abonnés des services de l'eau et de l'assainissement et des matériels de relèves associés avec le titulaire e-GEE – 19, chemin de la Dhuy – 38240 MEYLAN – SIREN 449 357 847

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre :
Le Président et le secrétaire de séance
Pour extrait certifié conforme.

Le Président

CA THONON AGGLOMERATION

Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le 05 AVR. 2023
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 05 AVR. 2023

THONON
agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 28 mars 2023 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 39
Délégués ayant donné pouvoir : 11
Délégués votants : 50

Date de convocation du Conseil : 22/03/2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt huit mars à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire
81 place de la Mairie
74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :
ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVENS : M. Gil THOMAS représenté par M. Christophe CHATEL
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF, M. Olivier BARRAS
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER
LOISIN : Mme Laëtitia VENNER
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE
MESSERY : M. Serge BEL
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Emily GROPPI, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Gérard BASTIAN, M. Philippe LAHOTTE, Mme Sylvie COVAC, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Franck DALIBARD, Mme Astrid BAUD-ROCHE
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ
BONS-EN-CHABLAIS : Mme Anne MAGNIEZ donne pouvoir à M. Olivier JACQUIER
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Michel BURGNARD
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER donne pouvoir à M. Jean-François KUNG
SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : M. Richard BAUD donne pouvoir à M. Claude MANILLIER, Mme Nicole JAILLET donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, Mme Katia BACON donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, M. Jean-Louis ESCOFFIER donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE

THONON
agglomération

Liste des personnes absentes excusées :
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE (est arrivé à la délibération 2143)
THONON-LES-BAINS : M. Mustafa GOKTEKIN

Liste des personnes absentes :
THONON-LES-BAINS : M. René GARCIN, M. Thomas BARNET

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA
Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

Mme Isabelle PLACE-MARCOZ a été élue secrétaire

Invités excusés

THONON
agglomération

N° CC002140

CONVENTION DE MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE AVEC L'EPF POUR LA DEMOLITION DE TROIS GARAGES DANS LE CADRE DE L'AMENAGEMENT DU POLE D'ECHANGES MULTIMODAL A BONS-EN-CHABLAIS

VU le code général des collectivités territoriales,
VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2020-0013 du 06 mars 2020 approuvant la modification des statuts de la communauté d'agglomération « Thonon Agglomération »,
VU la convention en date du 08 novembre 2019 entre l'EPF et Thonon Agglomération fixant les modalités d'intervention et de portage de l'EPF dans le cadre du projet de pôle d'échange multimodal de la gare de Bons-en-Chablais.

CONSIDERANT l'acquisition du bien situé « vers la Tour » (référence cadastrale N 113) à Bons-en-Chablais, bien qui entre dans le cadre du Programme Pluriannuel d'Intervention de l'EPF (2019-2023), volet équipements publics,
CONSIDERANT que ce bien est libre de toute occupation,
CONSIDERANT que sa démolition est nécessaire pour engager la réalisation du Pôle d'échange multimodal et plus particulièrement de la gare routière.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE le projet de convention ci-joint définissant les modalités de délégation de maitrise d'ouvrage,
AUTORISE M. le Président à la signer.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre :
Le Président et le secrétaire de séance
Pour extrait certifié conforme.

Le Président

CA THONON AGGLOMERATION

Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le 05 AVR. 2023
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 05 AVR. 2023

THONON
agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 28 mars 2023 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 33
Délégués ayant donné pouvoir : 08
Délégués votants : 41

Date de convocation du Conseil : 22/03/2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt huit mars à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire
81 place de la Mairie
74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :
ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVENS : M. Gil THOMAS représenté par M. Christophe CHATEL
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF, M. Olivier BARRAS
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER
LOISIN : Mme Laëtitia VENNER
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE
MESSERY : M. Serge BEL
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Emily GROPPI, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Gérard BASTIAN, M. Philippe LAHOTTE, Mme Sylvie COVAC, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Franck DALIBARD, Mme Astrid BAUD-ROCHE
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ
BONS-EN-CHABLAIS : Mme Anne MAGNIEZ donne pouvoir à M. Olivier JACQUIER
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Michel BURGNARD
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER donne pouvoir à M. Jean-François KUNG
SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : M. Richard BAUD donne pouvoir à M. Claude MANILLIER, Mme Nicole JAILLET donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, Mme Katia BACON donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, M. Jean-Louis ESCOFFIER donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE

THONON
agglomération

Liste des personnes absentes excusées :
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE (est arrivé à la délibération 2143)
THONON-LES-BAINS : M. Mustafa GOKTEKIN

Liste des personnes absentes :
THONON-LES-BAINS : M. René GARCIN, M. Thomas BARNET

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA
Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

Mme Isabelle PLACE-MARCOZ a été élue secrétaire

Invités excusés

THONON
agglomération

N° CC002141
DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT – «GRANDCHAMPS» – THONON-LES-BAINS

VU l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'article L 5111-4 et les articles L 5216-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,
VU l'article 2298 du Code civil,
VU la délibération du Conseil Communautaire n° CC000326 du 29 janvier 2019 relative à la garantie d'emprunt pour les opérations de logements locatifs sociaux,
VU le Contrat de Prêt n° 144427 signé entre « LEMAN HABITAT », ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations, joint à la présente délibération,

CONSIDERANT la réponse de la mairie de Thonon-les-Bains en date du 25 mai 2022 ne souhaitant pas se porter garante,
CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 7 février 2023.

M. Le président propose à l'assemblée délibérante d'accorder une garantie d'emprunt à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 954 892 euros souscrit par « LEMAN HABITAT » auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 144427 constitués de 7 lignes du prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 977 446 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

La présente garantie porte sur 15 logements sociaux, 5 PLAI, 8 PLUS, 2 PLS, en VEFA, dans l'opération « GRANDCHAMPS », située 52 avenue de Genève à Thonon-les-Bains. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie de l'Agglomération est accordée pour la durée totale du Contrat de Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse de Dépôts et Consignations, l'Agglomération s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

L'Agglomération s'engage pendant toute la durée du Contrat de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

Les administrateurs de Léman Habitat (Christophe ARMINJON, Claire CHUINARD, Gérard BASTIAN avec pouvoir, Isabelle PLACE-MARCOZ avec pouvoir, Catherine BASTARD et Jean-Claude TERRIER avec pouvoir) ne prennent pas part au vote.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ACCORDE	sa garantie d'emprunt à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 954 892 euros pour le financement de 15 logements, 5 PLAi, 8 PLUS et 2 PLS. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération,
VALIDE	sa convention de garantie d'emprunts précisant les engagements pris par les 2 parties et jointe à la présente délibération,
PRECISE	que cette convention intervenante entre « LEMAN HABITAT » et Thonon Agglomération, elle est inopposable à la Caisse des Dépôts et consignation, tiers à la convention,

THONON
agglomération

AUTORISE M. le Président à signer cette convention et à procéder à toutes les démarches nécessaires.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre :
Le Président et le secrétaire de séance
Pour extrait certifié conforme.

Le Président

CA THONON AGGLOMERATION

Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le 05 AVR. 2023
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 05 AVR. 2023

THONON
agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 28 mars 2023 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 33
Délégués ayant donné pouvoir : 08
Délégués votants : 41

Date de convocation du Conseil : 22/03/2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt huit mars à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire
81 place de la Mairie
74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :
ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVENS : M. Gil THOMAS représenté par M. Christophe CHATEL
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF, M. Olivier BARRAS
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER
LOISIN : Mme Laëtitia VENNER
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE
MESSERY : M. Serge BEL
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Emily GROPPI, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Gérard BASTIAN, M. Philippe LAHOTTE, Mme Sylvie COVAC, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Franck DALIBARD, Mme Astrid BAUD-ROCHE
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ
BONS-EN-CHABLAIS : Mme Anne MAGNIEZ donne pouvoir à M. Olivier JACQUIER
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Michel BURGNARD
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER donne pouvoir à M. Jean-François KUNG
SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : M. Richard BAUD donne pouvoir à M. Claude MANILLIER, Mme Nicole JAILLET donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, Mme Katia BACON donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, M. Jean-Louis ESCOFFIER donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE

THONON
agglomération

Liste des personnes absentes excusées :
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE (est arrivé à la délibération 2143)
THONON-LES-BAINS : M. Mustafa GOKTEKIN

Liste des personnes absentes :
THONON-LES-BAINS : M. René GARCIN, M. Thomas BARNET

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA
Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

Mme Isabelle PLACE-MARCOZ a été élue secrétaire

Invités excusés

THONON
agglomération

N° CC002142
DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT – «LEMAN VERDE» – THONON-LES-BAINS

VU l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'article L 5111-4 et les articles L 5216-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,
VU l'article 2298 du Code civil,
VU la délibération du Conseil Communautaire n° CC000326 du 29 janvier 2019 relative à la garantie d'emprunt pour les opérations de logements locatifs sociaux,
VU le Contrat de Prêt n° 143938 signé entre « LEMAN HABITAT », ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations, joint à la présente délibération.

CONSIDERANT la réponse de la mairie de Thonon-les-Bains en date du 25 mai 2022 ne souhaitant pas se porter garante,
CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 6 décembre 2022.

M. Le président propose à l'assemblée délibérante d'accorder une garantie d'emprunt à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 2 201 936 euros souscrit par « LEMAN HABITAT » auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 143938 constitués de 7 lignes du prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 1 100 968 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

La présente garantie porte sur 16 logements sociaux, 5 PLAI, 8 PLUS, 3 PLS, en VEFA, dans l'opération « LEMAN VERDE », située 4-6 avenue de Genève à Thonon-les-Bains. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie de l'Agglomération est accordée pour la durée totale du Contrat de Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse de Dépôts et Consignations, l'Agglomération s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

L'Agglomération s'engage pendant toute la durée du Contrat de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

Les administrateurs de Léman Habitat (Christophe ARMINJON, Claire CHUINARD, Gérard BASTIAN avec pouvoir, Isabelle PLACE-MARCOZ avec pouvoir, Catherine BASTARD et Jean-Claude TERRIER avec pouvoir) ne prennent pas part au vote.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ACCORDE sa garantie d'emprunt à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 2 201 936 euros pour le financement de 16 logements, 5 PLAi, 8 PLUS et 3 PLS. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération,

VALIDE sa convention de garantie d'emprunts précisant les engagements pris par les 2 parties et jointe à la présente délibération,

PRECISE que cette convention intervenant entre « LEMAN HABITAT » et Thonon Agglomération, elle est inopposable à la Caisse des Dépôts et consignation, tiers à la convention,

THONON
agglomération

AUTORISE M. le Président à signer cette convention et à procéder à toutes les démarches nécessaires.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre :
Le Président et le secrétaire de séance
Pour extrait certifié conforme.

Le Président

CA THONON AGGLOMERATION

Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le 05 AVR. 2023
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 05 AVR. 2023

THONON
agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 28 mars 2023 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 40
Délégués ayant donné pouvoir : 11
Délégués votants : 51

Date de convocation du Conseil : 22/03/2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt huit mars à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire
81 place de la Mairie
74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :
ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVENS : M. Gil THOMAS représenté par M. Christophe CHATEL
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF, M. Olivier BARRAS
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE (est arrivé à la délibération 2143)
LOISIN : Mme Laëtitia VENNER
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE
MESSERY : M. Serge BEL
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Emily GROPPI, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Gérard BASTIAN, M. Philippe LAHOTTE, Mme Sylvie COVAC, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Franck DALIBARD, Mme Astrid BAUD-ROCHE
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ
BONS-EN-CHABLAIS : Mme Anne MAGNIEZ donne pouvoir à M. Olivier JACQUIER
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Michel BURGNARD
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER donne pouvoir à M. Jean-François KUNG
SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : M. Richard BAUD donne pouvoir à M. Claude MANILLIER, Mme Nicole JAILLET donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, Mme Katia BACON donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, M. Jean-Louis ESCOFFIER donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE

THONON
agglomération

Liste des personnes absentes excusées :
THONON-LES-BAINS : M. Mustafa GOKTEKIN

Liste des personnes absentes :
THONON-LES-BAINS : M. René GARCIN, M. Thomas BARNET

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA
Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

Mme Isabelle PLACE-MARCOZ a été élue secrétaire

Invités excusés

THONON
agglomération

N° CC002143

CISPD-R - Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation

VU le code général des collectivités territoriales,
VU l'article L132-13 du Code de la Sécurité Intérieure,
VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2020-0013 du 06 mars 2020 approuvant la modification des statuts de la communauté d'agglomération « Thonon Agglomération ».

CONSIDERANT les statuts de Thonon agglomération portant la compétence « dispositifs locaux de prévention de la délinquance »,
CONSIDERANT la stratégie nationale de sécurité et de prévention de la délinquance 2020-2024,
CONSIDERANT la stratégie départementale de sécurité et de prévention de la délinquance 2020-2024,
CONSIDERANT le diagnostic local de sécurité et prévention de la délinquance de Thonon agglomération présenté au comité de pilotage du CISPD-R en date du 21 octobre 2021,
CONSIDERANT le travail partenarial mené afin de définir les modalités de la gouvernance du CISPD-R ainsi que les axes d'intervention prioritaires pour le territoire,
CONSIDERANT le projet de stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance 2023-2027, avalisé par les membres de la conférence intercommunale des Maires réunie le 14 février 2023.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE	la charte de gouvernance du CISDP-R de Thonon agglomération,
APPROUVE	la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance 2023-2027,
AUTORISE	M. le Président à signer lesdits documents ainsi que tout document s'y rapportant,
AUTORISE	M. le Président à les mettre en œuvre, pour ce qui concerne les compétences communautaires.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre :
Le Président et le secrétaire de séance
Pour extrait certifié conforme.

Le Président

CA THONON AGGLOMERATION

Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le 05 AVR. 2023
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 05 AVR. 2023

THONON
agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 28 mars 2023 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 40
Délégués ayant donné pouvoir : 11
Délégués votants : 51

Date de convocation du Conseil : 22/03/2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt huit mars à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire
81 place de la Mairie
74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :
ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVENS : M. Gil THOMAS représenté par M. Christophe CHATEL
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF, M. Olivier BARRAS
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE (est arrivé à la délibération 2143)
LOISIN : Mme Laëtitia VENNER
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE
MESSERY : M. Serge BEL
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Emily GROPPI, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Gérard BASTIAN, M. Philippe LAHOTTE, Mme Sylvie COVAC, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Franck DALIBARD, Mme Astrid BAUD-ROCHE
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ
BONS-EN-CHABLAIS : Mme Anne MAGNIEZ donne pouvoir à M. Olivier JACQUIER
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Michel BURGNARD
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER donne pouvoir à M. Jean-François KUNG
SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : M. Richard BAUD donne pouvoir à M. Claude MANILLIER, Mme Nicole JAILLET donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, Mme Katia BACON donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, M. Jean-Louis ESCOFFIER donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE

THONON
agglomération

Liste des personnes absentes excusées :
THONON-LES-BAINS : M. Mustafa GOKTEKIN

Liste des personnes absentes :
THONON-LES-BAINS : M. René GARCIN, M. Thomas BARNET

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA
Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

Mme Isabelle PLACE-MARCOZ a été élue secrétaire

Invités excusés

THONON
agglomération

N° CC002144

PROGRAMMATION 2023 DU CONTRAT DE VILLE - Versement des subventions - APP 2023

VU le code général des collectivités territoriales,
VU l'arrêté préfectoral du 14 novembre 2016 prononçant la fusion de la Communauté de Communes du Bas-Chablais avec la Communauté de Communes des Collines du Léman, avec extension à la commune de Thonon-les-Bains, permettant la création d'une communauté d'agglomération « Thonon agglomération » à compter du 1er janvier 2017,
VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2020-0013 du 06 mars 2020 approuvant la modification des statuts de la communauté d'agglomération « Thonon Agglomération »,
VU la délibération du Conseil Municipal de Thonon-les-Bains du 24 juin 2015 approuvant le Contrat de Ville pour le quartier prioritaire de Collonges-Sainte Hélène,
VU la signature du Contrat de Ville par l'ensemble des partenaires le 7 octobre 2015,
VU la délibération n° CC000742 du Conseil Communautaire du 28 janvier 2020 approuvant le projet d'avenant au Contrat de Ville pour le quartier prioritaire de Collonges-Sainte Hélène,
VU la signature de l'avenant par l'ensemble des partenaires le 4 février 2020,
VU le projet de loi de finances pour 2022 prorogeant les contrats de ville jusqu'en 2023.

CONSIDERANT le lancement d'un appel à projets dans le cadre de la mise en œuvre des objectifs définis dans le contrat de ville et dans le protocole d'engagements renforcés et réciproques,
CONSIDERANT que le comité de pilotage, lors de sa réunion du 10 mars 2023, a validé les financements pour les projets suivants :

- Le projet **« Ateliers créatifs collectifs : Crayonne la rue »** proposé par l'association Plume et Info : le projet consiste à créer des craies et œuvres au sol dont l'objectif est de favoriser les échanges intergénérationnels, la confiance en soi et aboutir sur un atelier d'écriture de restitution.
  Subvention proposée : **2 168 €.**

- Le projet **« Ateliers ludopédagogiques enfants et familles »** proposé par l'association Ludo Labo : le projet consiste à mettre en place, au sein du QPV, des ateliers de remédiation pour renforcer les fonctions exécutives nécessaires aux apprentissages ainsi que des actions de soutien à la parentalité.
  Subvention proposée : **7 000€.**

- Le projet **« Aménagement d'un espace de convivialité destiné à des habitants de logements sociaux »** proposé par le bailleur Haute Savoie Habitat : le projet consiste à créer un lieu de convivialité intergénérationnel sur les espaces verts du site « Les Campanules » à Perrignier en concertation avec les habitants. Ce projet favorise le vivre- ensemble.
  Subvention proposée : **6 000 €.**

- Le projet **« Rencontre intergénérationnelle »** proposé par le service jeunesse de la ville de Thonon-les- bains : le projet consiste à favoriser les échanges intergénérationnels entre les jeunes issus des quartiers d'habitat social et les seniors de la ville de Thonon.
  Subvention proposée : **1 000€.**

- Le projet **« Tous au jardin »** proposé par la MJC Chablais : le projet consiste à proposer une journée festive et conviviale au sein du quartier des Bolliets afin de favoriser les échanges entre les habitants de ce quartier. Différentes activités seront proposées durant cette journée.
  Subvention proposée : **5 000€.**

- Le projet **« Réveille la pro qui dort en toi !»** proposé par l'association De fond en comble : le projet consiste à renforcer l'insertion professionnelle des femmes à l'aide :

- de leurs compétences acquises dans leur quotidien,
- du numérique permettant de renforcer leur employabilité
- de la prévention de leur santé au travail.

Subvention proposée : **6 896 €.**

- Le projet **« Le barrage du JOTTY en film d'animation fiction, réalisé par des enfants du haut et bas Chablais »** proposé par l'association Aulps arts explorers : le projet consiste à réaliser un film d'animation autour du barrage de Jotty en vue d'une sensibilisation sur l'énergie du futur. Le film sera réalisé par les collégiens de St Jean d'Aulps et Champagne et par les jeunes des quartiers de Vongy et Champagne. Ce projet commun renforce la cohésion entre ces différents jeunes et permet, de façon ludique, de former aux métiers du numérique.
  Subvention proposée : **3 200** €.

- Le projet « **PRE- Thonon- les-Bains - 2023** » proposé par le CCAS de la ville de Thonon : le projet consiste à proposer aux familles et jeunes rencontrant des difficultés multiples (scolaire, éducative, familiale, etc..), des ateliers dans un objectif de prévention au décrochage scolaire, soutien à la parentalité, d'accès à la santé, d'accès aux actions culturelles et sportives. Des actions complémentaires aux actions de droit commun peuvent être proposées aux familles hors temps scolaire.
  Subvention proposée : **1 000 €.**

- Le projet « **Les Murmures du Macadam- 2023** » proposé par l'association Thonon Evènements : le projet consiste à proposer des ateliers de cirque au sein du QPV et quartiers d'habitat social de Thonon-les-Bains afin de permettre l'effectivité des droits culturels pour tous.
  Les murmures du Macadam sont un prélude des fondus du Macadam.
  Subvention proposée : **4 000 €.**

- Le projet « **Violences et harcèlement scolaire** » proposé par la ville de Douvaine : le projet consiste à proposer un spectacle / Théâtre – Forum autour de la thématique du harcèlement. 3 minibus seront mis à disposition des habitants de Collonges / Ste Hélène afin de favoriser leur participation.
  Subvention proposée : **1 569 €.**

- Le projet **« Ma façade conte »** proposé par l'association Glitch : le projet consiste à réaliser un travail de médiation avec les habitants du quartier des Plantées, autour de la réalisation d'une fresque.
  Subvention proposée : **4 491 €.**

- Le projet **« Favoriser l'accès des habitants à une alimentation locale de qualité »** proposé par l'association CPIE Chablais Léman : le projet consiste à accompagner les habitants du QPV dans leurs pratiques alimentaires tout en valorisant les cultures alimentaires des habitants.
  Subvention proposée **: 1 376 €.**

- Le projet **« Le fonds de soutien, un accès à la culture facilité »** proposé par la Maison des arts du Léman : le projet consiste à permettre aux habitants du QPV fragiles économiquement, de pouvoir obtenir des billets de spectacles à moindre coût (1 à 2 euros).
  Subvention proposée : **2 800 €.**

- *Le projet* ***« Vis tes Crêts »*** *proposé par le Foyer culturel de Sciez et du chablais : le projet consiste* à proposer aux habitants du quartier des Crêts à Sciez, trois actions favorisant le vivre- ensemble :
  - Une action autour du Graff,
  - Une action autour du partage d'une soupe,
  - Une action sur la thématique de la laïcité et le multiculturalisme.

  Subvention proposée : **3 500 €.**

THONON
agglomération

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE le versement des subventions proposées ci-dessus,
AUTORISE M. le président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette présente délibération.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre :
Le Président et le secrétaire de séance
Pour extrait certifié conforme.

Le Président

CA THONON AGGLOMERATION

Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le 05 AVR. 2023
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 05 AVR. 2023

THONON
agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 28 mars 2023 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 40
Délégués ayant donné pouvoir : 11
Délégués votants : 51

Date de convocation du Conseil : 22/03/2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt huit mars à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire
81 place de la Mairie
74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :
ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVENS : M. Gil THOMAS représenté par M. Christophe CHATEL
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF, M. Olivier BARRAS
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE (est arrivé à la délibération 2143)
LOISIN : Mme Laëtitia VENNER
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE
MESSERY : M. Serge BEL
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Emily GROPPI, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Gérard BASTIAN, M. Philippe LAHOTTE, Mme Sylvie COVAC, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Franck DALIBARD, Mme Astrid BAUD-ROCHE
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ
BONS-EN-CHABLAIS : Mme Anne MAGNIEZ donne pouvoir à M. Olivier JACQUIER
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Michel BURGNARD
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER donne pouvoir à M. Jean-François KUNG
SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : M. Richard BAUD donne pouvoir à M. Claude MANILLIER, Mme Nicole JAILLET donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, Mme Katia BACON donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, M. Jean-Louis ESCOFFIER donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE

THONON
agglomération

Liste des personnes absentes excusées :
THONON-LES-BAINS : M. Mustafa GOKTEKIN

Liste des personnes absentes :
THONON-LES-BAINS : M. René GARCIN, M. Thomas BARNET

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA
Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

Mme Isabelle PLACE-MARCOZ a été élue secrétaire

Invités excusés

THONON
agglomération

N° CC002145

CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE ENTRE LA COMMUNE DE SCIEZ ET THONON AGGLOMERATION POUR LES TRAVAUX DE SECURISATION ET LA CREATION D'UN CHEMINEMENT PIETON RD1-ROUTE DE CHAVANNEX

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.1414-3,
VU le Code de la commande publique (CCP),
VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2020-0013 du 06 mars 2020 approuvant la modification des statuts de la communauté d'agglomération « Thonon Agglomération »,
VU le projet de convention constitutive du groupement de commandes en annexe.

CONSIDERANT que la Commune de SCIEZ entreprend les travaux de sécurisation et la création d'un cheminement piéton sur la Route Départementale n°1 – Route de Chavannex.
CONSIDERANT THONON AGGLOMERATION procède au déplacement et sécurisation des arrêts de bus sur cette même voirie.
CONSIDERANT l'intérêt de mener les travaux conjointement.
CONSIDERANT l'approbation en Conseil Municipal de l'avant-projet de l'opération en date du 21 février 2022 et du projet en date du 12 septembre 2022.
CONSIDERANT les estimations faites le Maitre d'œuvre sur les travaux décomposés comme suit :

- lots 01 A et 02 A portés par la commune, dont le montant est estimé à 622 027,50 € HT pour des travaux de sécurisation de la voirie,

- et lots 01 B et 02 B portés par Thonon Agglomération, dont le montant est estimé à 32 112,50 € HT pour des travaux de déplacement et sécurisation de 2 arrêts de bus

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ADHERE	au groupement de commandes proposé,
APPROUVE	le projet de convention constitutive du groupement de commandes, ci-joint,
AUTORISE	M. le Président à signer et à exécuter ladite convention,
PRECISE	que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice 2023.
DESIGNE	Monsieur Jean-Claude TERRIER comme titulaire et Monsieur Serge BEL comme suppléant.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre :
Le Président et le secrétaire de séance
Pour extrait certifié conforme.

Le Président

CA THONON AGGLOMERATION

Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le 05 AVR. 2023
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 05 AVR. 2023

THONON
agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 28 mars 2023 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 40
Délégués ayant donné pouvoir : 11
Délégués votants : 51

Date de convocation du Conseil : 22/03/2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt huit mars à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire
81 place de la Mairie
74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :
ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVENS : M. Gil THOMAS représenté par M. Christophe CHATEL
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF, M. Olivier BARRAS
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE (est arrivé à la délibération 2143)
LOISIN : Mme Laëtitia VENNER
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE
MESSERY : M. Serge BEL
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Emily GROPPI, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Gérard BASTIAN, M. Philippe LAHOTTE, Mme Sylvie COVAC, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Franck DALIBARD, Mme Astrid BAUD-ROCHE
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ
BONS-EN-CHABLAIS : Mme Anne MAGNIEZ donne pouvoir à M. Olivier JACQUIER
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Michel BURGNARD
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER donne pouvoir à M. Jean-François KUNG
SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : M. Richard BAUD donne pouvoir à M. Claude MANILLIER, Mme Nicole JAILLET donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, Mme Katia BACON donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, M. Jean-Louis ESCOFFIER donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE

THONON
agglomération

Liste des personnes absentes excusées :
THONON-LES-BAINS : M. Mustafa GOKTEKIN

Liste des personnes absentes :
THONON-LES-BAINS : M. René GARCIN, M. Thomas BARNET

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA
Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

Mme Isabelle PLACE-MARCOZ a été élue secrétaire

Invités excusés

THONON
agglomération

N° CC002146

CONVENTION DE RÉPARTITION FINANCIÈRE ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS D'EVIAN - VALLEE D'ABONDANCE ET THONON AGGLOMERATION POUR LE FINANCEMENT DE LA PART FRANCAISE DU DEFICIT D'EXPLOITATION DES NAVETTES LACUSTRES TRANSFRONALIERES DE L'ANNÉE 2023

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération n° CC000327 du Conseil Communautaire du 29 janvier 2019 relative à la convention de coopération entre l'Etat de Vaud, la communauté de communes Pays d'Evian- vallée d'abondance (CCPEVA) et Thonon agglomération pour le développement des navettes lacustres,
VU la délibération n° CC000555 du Conseil Communautaire du 24 septembre 2019 entre le canton de Vaud, la CCPEVA et Thonon agglomération portant sur les modalités financières 2020 et 2021,
VU la délibération n° CC001431 du Conseil Communautaire du 07 septembre 2021 relative à l'offre financière biennale 2022 - 2023 entre l'Etat de Vaud, la Communauté de communes Pays d'Evian - vallée d'Abondance et Thonon agglomération.

CONSIDERANT qu'au titre de cette convention, les trois parties se sont engagées à participer financièrement aux coûts non couverts par les revenus d'exploitation des lignes lacustres régulières transfrontalières.
CONSIDERANT qu'en application de l'article 4 de la convention, les parties sont ainsi convenues que les coûts non couverts seront supportés annuellement à raison de 50% par l'Etat de Vaud, et 50% pour les AOM.
CONSIDERANT la répartition de financement prévalant à ce jour entre les deux AOM françaises, qu'il est proposé de reconduire à l'occasion du premier appel de fond de mai 2023, à savoir à hauteur des 2/3 par Thonon Agglomération et 1/3 par la Communauté de Communes Pays d'Evian Vallée d'Abondance.
CONSIDERANT que Thonon Agglomération, en conséquence des conditions prévalant antérieurement, et qu'il est proposé de reconduire, a avancé la totalité du premier versement dû pour la part financière française à l'occasion du premier appel de fond de mai 2023, soit le montant de 1 069 788 €.
CONSIDERANT que la totalité du deuxième versement dû pour la part financière française à l'occasion du deuxième appel de fond de novembre 2023, sera définie en fonction des discussions politiques entre les deux AOM sur la nouvelle répartition financière.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE	la répartition de financement prévalant à ce jour entre les deux AOM françaises, qu'il est proposé de reconduire pour 2023, à savoir à hauteur des 2/3 par Thonon Agglomération et 1/3 par la Communauté de Communes Pays d'Evian Vallée d'Abondance,
APPROUVE	le montant de 2 935 204 € de contribution pour l'année 2023,
AUTORISE	M. le Président à signer tout document affèrent.

THONON
agglomération

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre :
Le Président et le secrétaire de séance
Pour extrait certifié conforme.

Le ~~Président~~

CA THONON AGGLOMERATION

Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le 05 AVR. 2023
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 05 AVR. 2023

THONON
agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 28 mars 2023 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 40
Délégués ayant donné pouvoir : 11
Délégués votants : 51

Date de convocation du Conseil : 22/03/2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt huit mars à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire
81 place de la Mairie
74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :
ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVENS : M. Gil THOMAS représenté par M. Christophe CHATEL
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF, M. Olivier BARRAS
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE (est arrivé à la délibération 2143)
LOISIN : Mme Laëtitia VENNER
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE
MESSERY : M. Serge BEL
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Emily GROPPI, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Gérard BASTIAN, M. Philippe LAHOTTE, Mme Sylvie COVAC, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Franck DALIBARD, Mme Astrid BAUD-ROCHE
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ
BONS-EN-CHABLAIS : Mme Anne MAGNIEZ donne pouvoir à M. Olivier JACQUIER
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Michel BURGNARD
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER donne pouvoir à M. Jean-François KUNG
SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : M. Richard BAUD donne pouvoir à M. Claude MANILLIER, Mme Nicole JAILLET donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, Mme Katia BACON donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, M. Jean-Louis ESCOFFIER donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE

THONON
agglomération

Liste des personnes absentes excusées :
THONON-LES-BAINS : M. Mustafa GOKTEKIN

Liste des personnes absentes :
THONON-LES-BAINS : M. René GARCIN, M. Thomas BARNET

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA
Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

Mme Isabelle PLACE-MARCOZ a été élue secrétaire

Invités excusés

THONON
agglomération

N° CC002147
CONVENTION DE SOUS OCCUPATION TEMPORAIRE RDB THONON

VU le Code civil,
VU la convention de concession de service public signée avec la société RDB le 27 décembre 2021.
VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2020-0013 du 06 mars 2020 approuvant la modification des statuts de la communauté d'agglomération « Thonon Agglomération »,
VU la délibération n° CC001475 relative à la Convention de maîtrise d'ouvrage unique et Convention d'Occupation Temporaire, en date du 28 septembre 2021,
VU la convention signée entre Thonon Agglomération et la SNCF GARES ET CONNEXIONS, le 07 décembre 2021,
VU l'avis favorable de la SNCF daté du 06 mars 2023.

CONSIDERANT que la convention de concession de service public ci-avant désignée prévoit la mise à disposition gratuite au délégataire d'une partie de la maison de la mobilité,
CONSIDERANT qu'il est opportun de regrouper tous les acteurs proposant un service de mobilité dans un lieu unique, à proximité de la gare SNCF.

Il est précisé que la durée de la convention de sous-occupation est identique à celle du contrat de concession, soit jusqu'au 31 décembre 2028.
Si la mise à disposition est gratuite l'occupant devra acquitter l'ensemble des charges afférentes à l'occupation du bâtiment au prorata du nombre de mètre carrés occupés.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE	les termes de la convention de sous-occupation à intervenir avec la société RDB Thonon concernant la Maison de la mobilité installée au sein de l'aile Est de la gare ferroviaire de Thonon-les-Bains,
AUTORISE	M. le président, ou le vice-président chargé de la mobilité, à signer la convention de sous-occupation avec la société RDB selon les conditions décrites ci-avant,
AUTORISE	M. le président, ou le vice-président chargé de la mobilité, à signer tout document nécessaire à son application.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre :
Le Président et le secrétaire de séance
Pour extrait certifié conforme.

Le Président

CA THONON AGGLOMERATION

Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le 05 AVR. 2023
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 05 AVR. 2023

THONON
agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 28 mars 2023 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 40
Délégués ayant donné pouvoir : 11
Délégués votants : 51

Date de convocation du Conseil : 22/03/2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt huit mars à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire
81 place de la Mairie
74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :
ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVENS : M. Gil THOMAS représenté par M. Christophe CHATEL
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF, M. Olivier BARRAS
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE (est arrivé à la délibération 2143)
LOISIN : Mme Laëtitia VENNER
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE
MESSERY : M. Serge BEL
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Emily GROPPI, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Gérard BASTIAN, M. Philippe LAHOTTE, Mme Sylvie COVAC, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Franck DALIBARD, Mme Astrid BAUD-ROCHE
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ
BONS-EN-CHABLAIS : Mme Anne MAGNIEZ donne pouvoir à M. Olivier JACQUIER
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Michel BURGNARD
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER donne pouvoir à M. Jean-François KUNG
SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : M. Richard BAUD donne pouvoir à M. Claude MANILLIER, Mme Nicole JAILLET donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, Mme Katia BACON donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, M. Jean-Louis ESCOFFIER donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE

THONON
agglomération

Liste des personnes absentes excusées :
THONON-LES-BAINS : M. Mustafa GOKTEKIN

Liste des personnes absentes :
THONON-LES-BAINS : M. René GARCIN, M. Thomas BARNET

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA
Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

Mme Isabelle PLACE-MARCOZ a été élue secrétaire

Invités excusés

THONON
agglomération

N° CC002148
TARIFICATION PARKING ERMITAGE ET NAVETTE - Ville de Thonon

VU le code général des collectivités territoriales,
VU la délibération n° CC001548 du Conseil Communautaire du 23 novembre 2021 approuvant le choix du délégataire pour l'exploitation du service public de transports routiers de personnes de Thonon Agglomération,
VU le contrat de délégation de service public de transports routiers de personnes de Thonon Agglomération signé en date du 27 décembre 2021,
VU la délibération n° CC001649 du Conseil Communautaire du 25 janvier 2022 approuvant la cession du contrat de délégation de service public de transports routiers de personnes de Thonon Agglomération à la société dédiée « RDB Thonon »,
Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 21 mars 2023,
Vu l'avis du comité des partenaires du 23 mars 2023.

CONSIDERANT que toute évolution tarifaire de transport public sur le territoire de Thonon agglomération doit être annoncée au comité de partenaires,
CONSIDERANT que cette nouvelle tarification rentre en vigueur à compter de la mise en service de la navette P+R <-> Embarcadère.

Le Conseil Communautaire,
POUR : 45
CONTRE : 1 (Franck DALIBARD)
ABSTENTION : 5 (Claudine FAUDOT, Astrid BAUD-ROCHE avec pouvoir de Jean-Louis ESCOFFIER, Jean-Baptiste BAUD avec pouvoir de Sophie PARRA D'ANDERT)

APPROUVE	Les nouveaux tarifs de 30€ d'abonnement mensuel et 300€ d'abonnement annuel au profit des usagers CGN à intégrer à la gamme tarifaire STAR'T,
AUTORISE	M. le Président à signer tout document affèrent.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre :
Le Président et le secrétaire de séance
Pour extrait certifié conforme.

Le Président

CA THONON AGGLOMERATION

Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le 05 AVR. 2023
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 05 AVR. 2023

THONON
agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 28 mars 2023 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 40
Délégués ayant donné pouvoir : 11
Délégués votants : 51

Date de convocation du Conseil : 22/03/2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt huit mars à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire
81 place de la Mairie
74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :
ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVENS : M. Gil THOMAS représenté par M. Christophe CHATEL
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF, M. Olivier BARRAS
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE (est arrivé à la délibération 2143)
LOISIN : Mme Laëtitia VENNER
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE
MESSERY : M. Serge BEL
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Emily GROPPI, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Gérard BASTIAN, M. Philippe LAHOTTE, Mme Sylvie COVAC, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Franck DALIBARD, Mme Astrid BAUD-ROCHE
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ
BONS-EN-CHABLAIS : Mme Anne MAGNIEZ donne pouvoir à M. Olivier JACQUIER
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Michel BURGNARD
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER donne pouvoir à M. Jean-François KUNG
SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : M. Richard BAUD donne pouvoir à M. Claude MANILLIER, Mme Nicole JAILLET donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, Mme Katia BACON donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, M. Jean-Louis ESCOFFIER donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE

THONON
agglomération

Liste des personnes absentes excusées :
THONON-LES-BAINS : M. Mustafa GOKTEKIN

Liste des personnes absentes :
THONON-LES-BAINS : M. René GARCIN, M. Thomas BARNET

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA
Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

Mme Isabelle PLACE-MARCOZ a été élue secrétaire

Invités excusés

THONON
agglomération

N° CC002149
ENQUETE FRANCO-SUISSE

VU Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'arrêté préfectoral N° PREF/DRCL/BCLB-2020-0013 du 06 mars 2020 approuvant la modification des statuts de la communauté d'agglomération Thonon Agglomération,
VU la validation du 25 septembre 2022 autorisant le Bureau Communautaire à participer à cette enquête transfrontalière.

CONSIDERANT que les résultats de ces analyses permettront aux autorités organisatrices des transports de disposer d'un diagnostic afin d'orienter les planifications en matière de mobilité,
CONSIDERANT que cette enquête concerne les flux de voyageurs aux frontières tous modes confondus TIM, TC et modes doux en option.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE	la convention constitutive d'un groupement d'autorités adjudicatrices relatif à la réalisation d'une enquête sur les flux de déplacements à la frontière franco-valdo-genevoise du Grand Genève,
AUTORISE	M. le Président à signer la convention et tout document affèrent.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre :
Le Président et le secrétaire de séance
Pour extrait certifié conforme.

Le Président

CA THONON AGGLOMERATION

Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le 05 AVR. 2023
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 05 AVR. 2023

THONON
agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 28 mars 2023 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 40
Délégués ayant donné pouvoir : 11
Délégués votants : 51

Date de convocation du Conseil : 22/03/2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt huit mars à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire
81 place de la Mairie
74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :
ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVENS : M. Gil THOMAS représenté par M. Christophe CHATEL
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF, M. Olivier BARRAS
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE (est arrivé à la délibération 2143)
LOISIN : Mme Laëtitia VENNER
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE
MESSERY : M. Serge BEL
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Emily GROPPI, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Gérard BASTIAN, M. Philippe LAHOTTE, Mme Sylvie COVAC, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Franck DALIBARD, Mme Astrid BAUD-ROCHE
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ
BONS-EN-CHABLAIS : Mme Anne MAGNIEZ donne pouvoir à M. Olivier JACQUIER
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Michel BURGNARD
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER donne pouvoir à M. Jean-François KUNG
SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : M. Richard BAUD donne pouvoir à M. Claude MANILLIER, Mme Nicole JAILLET donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, Mme Katia BACON donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, M. Jean-Louis ESCOFFIER donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE

THONON
agglomération

Liste des personnes absentes excusées :
THONON-LES-BAINS : M. Mustafa GOKTEKIN

Liste des personnes absentes :
THONON-LES-BAINS : M. René GARCIN, M. Thomas BARNET

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA
Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

Mme Isabelle PLACE-MARCOZ a été élue secrétaire

Invités excusés

THONON
agglomération

N° CC002150

COMMANDE PUBLIQUE / SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT APPEL D'OFFRES OUVERT N° AOO-2022-55 (PLUV) — ETABLISSEMENT DU SCHEMA DIRECTEUR DE GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES DE THONON AGGLOMERATION- Autorisation de signature des marchés

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
VU le Code de la commande publique (CCP),
VU les dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique,

CONSIDERANT la nécessité d'établir un état des lieux et un diagnostic complet du système des eaux pluviales à l'échelle du territoire et d'établir un schéma directeur harmonisé et associé à une stratégie de déploiement de techniques alternatives,
CONSIDERANT l'avis d'appel public à la concurrence en date du 25 novembre 2022 publié sur les supports de publication suivants : BOAMP, JOUE, profil acheteur de la collectivité marchéspublics.info et son site internet,
CONSIDERANT la procédure de marché public sous forme d'un appel d'offres ouvert soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du CCP,
CONSIDERANT l'absence d'allotissement,
CONSIDERANT le délai global d'exécution de l'étude fixé à 26 mois,
CONSIDERANT le rapport d'analyse des offres positionnant l'offre de SETEC HYDRATEC en tête du classement des offres au regard des critères de jugement des offres et de leur pourcentage de pondération définis au règlement de consultation,
CONSIDERANT la décision de la commission d'appel d'offres du 7 mars 2023 portant attribution de l'offre au candidat SETEC HYDRATEC.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE M. le Président à signer le marché AOO-2022-55 (PLUV) et tous les documents afférents au dossier dans le cadre de son exécution, attribué à l'entreprise SETEC HYDRATEC, agence de Lyon, sise au 97/101 Boulevard Vivier Merle CS 53 324, 69 329 LYON CEDEX 03, pour un montant de 620 437.85 € HT soit 744 525.42€ TTC (TVA 20%).

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre :
Le Président et le secrétaire de séance
Pour extrait certifié conforme.

Le Président

CA THONON AGGLOMERATION

Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le 05 AVR. 2023
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 05 AVR. 2023

THONON
agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 28 mars 2023 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 40
Délégués ayant donné pouvoir : 11
Délégués votants : 51

Date de convocation du Conseil : 22/03/2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt huit mars à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire
81 place de la Mairie
74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :
ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVENS : M. Gil THOMAS représenté par M. Christophe CHATEL
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF, M. Olivier BARRAS
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE (est arrivé à la délibération 2143)
LOISIN : Mme Laëtitia VENNER
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE
MESSERY : M. Serge BEL
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Emily GROPPI, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Gérard BASTIAN, M. Philippe LAHOTTE, Mme Sylvie COVAC, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Franck DALIBARD, Mme Astrid BAUD-ROCHE
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ
BONS-EN-CHABLAIS : Mme Anne MAGNIEZ donne pouvoir à M. Olivier JACQUIER
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Michel BURGNARD
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER donne pouvoir à M. Jean-François KUNG
SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : M. Richard BAUD donne pouvoir à M. Claude MANILLIER, Mme Nicole JAILLET donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, Mme Katia BACON donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, M. Jean-Louis ESCOFFIER donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE

THONON
agglomération

Liste des personnes absentes excusées :
THONON-LES-BAINS : M. Mustafa GOKTEKIN

Liste des personnes absentes :
THONON-LES-BAINS : M. René GARCIN, M. Thomas BARNET

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA
Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

Mme Isabelle PLACE-MARCOZ a été élue secrétaire

Invités excusés

THONON
agglomération

N° CC002151
CONVENTION DE PARTENARIAT PAEC DU CHABLAIS – Programmation 2023-2027

VU le dossier de candidature PAEC du Chablais 2023-2027 de septembre 2022 ci-joint,
VU le budget prévisionnel pour la mise en œuvre du PAEC de janvier 2023 ci-joint,
VU la convention de partenariat entre le SIAC, Thonon Agglomération, la CCPEVA et la CCHC proposée en pièce jointe.

CONSIDERANT la nécessité d'engager le territoire dans un deuxième PAEC pour accompagner les agriculteurs dans leurs efforts de mise en œuvre de pratiques agricoles vertueuses,
CONSIDERANT le contexte actuel d'érosion de la biodiversité et l'enjeu de préservation / renforcement de la biodiversité attribué au présent PAEC du Chablais.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE	les termes de la convention de partenariat entre le SIAC, Thonon Agglomération, la CCPEVA et la CCHC pour la mise en œuvre du PAEC du Chablais 2023-2027, ci-jointe,
AUTORISE	M. le Président à signer cette convention et toute pièce relative à cette affaire.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre :
Le Président et le secrétaire de séance
Pour extrait certifié conforme.

Le Président

THONON AGGLOMERATION

Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le 05 AVR. 2023
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 05 AVR. 2023

CA THOMSON AGENCY
NOTARIAL

THONON
agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 28 mars 2023 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 39
Délégués ayant donné pouvoir : 11
Délégués votants : 50

Date de convocation du Conseil : 22/03/2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt huit mars à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire
81 place de la Mairie
74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :
ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVENS : M. Gil THOMAS représenté par M. Christophe CHATEL
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF, M. Olivier BARRAS
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE (est arrivé à la délibération 2143)
LOISIN : Mme Laëtitia VENNER
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE
MESSERY : M. Serge BEL
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Emily GROPPI, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Gérard BASTIAN, M. Philippe LAHOTTE, Mme Sylvie COVAC, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Franck DALIBARD, Mme Astrid BAUD-ROCHE
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ
BONS-EN-CHABLAIS : Mme Anne MAGNIEZ donne pouvoir à M. Olivier JACQUIER
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Michel BURGNARD
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER donne pouvoir à M. Jean-François KUNG
SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : M. Richard BAUD donne pouvoir à M. Claude MANILLIER, Mme Nicole JAILLET donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, Mme Katia BACON donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, M. Jean-Louis ESCOFFIER donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE

THONON
agglomération

Liste des personnes absentes excusées :
THONON-LES-BAINS : M. Mustafa GOKTEKIN

Liste des personnes absentes :
THONON-LES-BAINS : M. René GARCIN, M. Thomas BARNET

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA
Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

Mme Isabelle PLACE-MARCOZ a été élue secrétaire

Invités excusés

THONON
agglomération

N° CC002152

APEI THONON - CHABLAIS - participation financière à la construction d'un bâtiment sur la ZAEi de Vongy à Thonon-les-Bains

VU l'article L. 5216-1 du Code Général des Collectivités Territoriales code général des collectivités territoriales,
VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2020-0013 du 06 mars 2020 approuvant la modification des statuts de la communauté d'agglomération « Thonon Agglomération »,
VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et plus particulièrement son article 10,
VU le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 portant sur la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
VU les avis des Bureaux Communautaires des 05 juillet et 20 décembre 2022 ainsi que du 07 février 2023,
VU la délibération n°2022-192 du 13 décembre 2022, de la Communauté de Communes du Haut-Chablais visant à l'octroi d'une subvention d'un montant de 34 900 € à l'APEI Thonon Chablais pour la construction des bâtiments sur la ZAEi de Vongy à Thonon-les-Bains.

CONSIDERANT la sollicitation formulée par l'APEI Thonon Chablais pour un projet de construction neuve comprenant trois ateliers (blanchisserie, cuisine centrale et ateliers de sous-traitance),
CONSIDERANT le plan de financement de l'APEI Thonon Chablais pour cette opération qui fait état d'un coût global de 8,7 M€ HT et d'une demande de subvention auprès des trois intercommunalités du Chablais à hauteur de 250 000 €,
CONSIDERANT la clé de répartition du SIAC qui s'établit à 55,81 % pour Thonon Agglomération,
CONSIDERANT que le maintien d'un service à la population en situation de handicap est un fort vecteur structurant pour le territoire de l'agglomération,
CONSIDERANT que cette action concoure à la création d'un projet commun de développement et de solidarités entre toutes les communes membres de l'agglomération.

Monsieur François DEVILLE, Conseiller communautaire intéressé, ne prend pas part au vote.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DECIDE de verser à l'APEI Thonon Chablais, une subvention d'investissement de 139 525 €,
CHARGE M. le Président à procéder au versement de cette subvention sur l'exercice 2023.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre :
Le Président et le secrétaire de séance
Pour extrait certifié conforme.

Le ~~Président~~

CA THONON AGGLOMERATION

Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le 05 AVR. 2023
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 05 AVR. 2023

THONON
agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 28 mars 2023 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 40
Délégués ayant donné pouvoir : 11
Délégués votants : 51

Date de convocation du Conseil : 22/03/2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt huit mars à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire
81 place de la Mairie
74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :
ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVENS : M. Gil THOMAS représenté par M. Christophe CHATEL
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF, M. Olivier BARRAS
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE (est arrivé à la délibération 2143)
LOISIN : Mme Laëtitia VENNER
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE
MESSERY : M. Serge BEL
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Emily GROPPI, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Gérard BASTIAN, M. Philippe LAHOTTE, Mme Sylvie COVAC, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Franck DALIBARD, Mme Astrid BAUD-ROCHE
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ
BONS-EN-CHABLAIS : Mme Anne MAGNIEZ donne pouvoir à M. Olivier JACQUIER
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Michel BURGNARD
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER donne pouvoir à M. Jean-François KUNG
SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : M. Richard BAUD donne pouvoir à M. Claude MANILLIER, Mme Nicole JAILLET donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, Mme Katia BACON donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, M. Jean-Louis ESCOFFIER donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE

THONON
agglomération

Liste des personnes absentes excusées :
THONON-LES-BAINS : M. Mustafa GOKTEKIN

Liste des personnes absentes :
THONON-LES-BAINS : M. René GARCIN, M. Thomas BARNET

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA
Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

Mme Isabelle PLACE-MARCOZ a été élue secrétaire

Invités excusés

THONON
agglomération

N° CC002153
ASTREINTES - Compléments

VU le décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale, notamment son article 5 précisant les règles d'organisation des astreintes dans les collectivités locales et leurs établissements publics,
VU le décret n° 2002-147 du 7 février 2002 relatif aux modalités de rémunération ou de compensation des astreintes et des interventions de certains personnels gérés par la direction générale de l'administration du ministère de l'intérieur,
VU le décret n° 2003-363 du 15 avril 2003 relatif à l'indemnité d'astreinte attribuée à certains agents du ministère de l'Équipement, des Transports, du Logement, du Tourisme et de la Mer,
VU le décret n° 2005-542 du 19 mai 2005 fixant les modalités de la rémunération ou de la compensation des astreintes et des permanences dans la Fonction Publique Territoriale,
VU le décret n° 2015-415 du 14 avril 2015 relatif à l'indemnisation des astreintes et à la compensation ou à la rémunération des interventions aux ministères chargés du développement durable et du logement,
VU l'arrêté du 14 avril 2015 fixant les montants de l'indemnité d'astreinte et la rémunération horaire des interventions aux ministères chargés du développement durable et du logement,
VU la circulaire NOR/MCT/B/05/10009/C du 15 juillet 2005 du Ministre délégué aux collectivités territoriales portant sur la mise en œuvre de la rémunération et de la compensation des astreintes et des permanences des agents territoriaux,
VU la délibération n° DEL2018.152 en date du 26 juin 2018 instaurant le protocole temps de travail de Thonon Agglomération donnant une définition de la période d'astreinte,
VU la délibération n° DEL2018.151 en date du 26 juin 2018 portant mise en place du régime indemnitaire de Thonon Agglomération et précisant les montants d'indemnisation et les repos compensateurs des astreintes et interventions pendant l'astreinte,
VU la délibération n° CC001645 en date du 25 janvier 2022 prenant acte des Observations Définitives de la Chambre Régionale des Comptes Auvergne Rhône-Alpes sur la gestion de Thonon Agglomération sur la période de 2017 et suivants et des débats qui se sont tenus,
VU la délibération n° CC001686 en date du 22 février 2022 précisant les modalités de mise en œuvre des astreintes,
VU la délibération n° CC001781 en date du 26 avril 2022 précisant les modalités de mise en œuvre des astreintes,
VU la délibération n° CCO02083 en date du 31 janvier 2023 précisant les modalités de mise en œuvre des astreintes,
VU la délibération n° DEL2022-03 en date du 02 mars 2022 du conseil d'administration du CIAS relative aux astreintes,
VU l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 06 mars 2023.

CONSIDERANT qu'un agent de Thonon agglomération assure les fonctions de chargée de mission action sociale, responsable des services à domicile (aide à domicile et portage de repas) du CIAS depuis le 1er septembre 2022 dans le cadre d'une convention de prestation de services entre établissements publics,
CONSIDERANT que cet agent réalise des astreintes pour le compte du CIAS,
CONSIDERANT qu'il convient de transposer le dispositif d'astreintes du CIAS à Thonon Agglomération afin que l'agent puisse être indemnisé.

M. le Président rappelle au Conseil Communautaire :

- qu'une période d'astreinte s'entend comme une période pendant laquelle l'agent, sans être à la disposition permanente et immédiate de son employeur, a l'obligation de demeurer à son domicile

ou à proximité afin d'être en mesure d'intervenir pour effectuer un travail au service de sa collectivité.

- Si l'agent doit effectivement intervenir, l'intervention sera considérée comme du temps de travail effectif ainsi que, le cas échéant, le temps de déplacement aller-retour sur le lieu de travail.
- Cette période pendant laquelle l'agent est soumis à l'obligation de demeurer à son domicile ou à proximité doit être indemnisée au moyen de l'indemnité d'astreinte ou, à défaut, donner lieu à un repos compensateur sous certaines conditions.
- qu'il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions règlementaires énoncées ci-dessus, de déterminer, après avis du comité technique compétent, les cas dans lesquels il est possible de recourir à des astreintes, les modalités de leur organisation et la liste des emplois concernés.

Monsieur le Président rappelle que la mise en œuvre des astreintes est destinée à assurer un fonctionnement optimal des services publics dont l'intervention peut se justifier à tout moment. Il s'agit en particulier d'assurer dans des conditions adaptées la tranquillité, la salubrité et la sécurité publique, et de garantir la continuité des services dans les domaines où elle s'impose.

Les astreintes ont lieu selon des modalités différentes, propres à chaque service, définies afin d'en faciliter la mise en œuvre et l'efficacité pour la continuité du service public et le roulement des agents ; lesdites modalités sont rapportées ci-dessous étant rappelé qu'en ce qui concerne les agents en cycle à 4 jours, le jour d'astreinte sur le jour non travaillé ne donne lieu à aucune compensation particulière au-delà de l'indemnité d'astreinte.

Il est proposé de fixer comme suit les modalités d'application du régime des astreintes et des interventions, pendant ces périodes, accomplies par les agents titulaires et stagiaires de la collectivité et les agents non titulaires.

Situations donnant lieu à astreintes et interventions	Services et emplois concernés	Modalités d'organisation (moyens mis à disposition, roulements, horaires, périodicité des plannings...)	Modalités de compensation (éventuellement au choix de l'exécutif)*
Autres filières (que la filière technique)			
Continuité de service structures petite enfance : bon fonctionnement du service, lien avec les professionnels (pas les parents) pour gestion des arrêts maladie, absence, accident / gestion du planning afin de garantir les ouvertures/fermetures et taux d'encadrement	Petite enfance : - Directeur-trice structures petite enfance - Directeur(trice) du multi-accueil - Directeur (trice) adjoint(e) du multi-accueil et Référent(e) Santé et Accueil Inclusif (RSAI) - Educateur-trice de Jeunes Enfants - Animateur(trice) crèche encadrant(e)	Roulement hebdomadaire Moyens : téléphone portable et ordinateur d'astreinte En dehors des horaires d'ouverture : 18h30-7h30 en semaine, week-end et jours fériés Suspension des astreintes lors des périodes de fermetures, reprise le vendredi précédant le lundi de réouverture à 18h30	Astreinte : Paiement ou repos compensateur Intervention : Paiement ou repos compensateur
Conditions climatiques, accidents, bon fonctionnement des transports publics	Transports Mobilité : - Responsable transports et déplacements - Chargé(e) de suivi DSP mobilité - Gestionnaire DSP	Roulement hebdomadaire : du lundi au dimanche, en dehors des horaires d'ouverture du service. Les agents sont d'astreinte 1 semaine sur 2. Moyens : téléphone portable et ordinateur portable	Astreinte : Paiement ou repos compensateur Intervention : Paiement ou repos compensateur
Situations d'urgence rencontrées par les intervenants à domicile (maladie, accident, problème de véhicule, usager en situation difficile.....).	Pôle Ressources Internes et Solidarité : Chargé(e) de mission action sociale	Roulement hebdomadaire : du vendredi en fin d'après-midi au vendredi en fin d'après-midi de la semaine suivante Un planning semestriel est établi, validé par la direction et communiqué au service ressources humaines. En dehors des horaires d'ouverture, des astreintes téléphoniques sont mises en place à savoir : - Du lundi au vendredi de 6h30 à 8h30 et de 17h00 à 22h00 (ces horaires sont susceptibles d'évoluer en fonction des horaires de	Astreinte : Paiement ou repos compensateur Intervention : Paiement ou repos compensateur

		l'accueil et du standard téléphonique, les horaires des astreintes seront automatiquement ajustés) - Le samedi et le dimanche de 7h00 à 22h00 - Les jours fériés où de fermeture des locaux de 7h00 à 22h00 Moyens mis à disposition - Téléphone portable - Ordinateur portable -_ Planning et coordonnées - Logiciels métiers	
Filière technique (astreintes d'exploitation, de sécurité, de décision)			
Assurer de manière permanente la surveillance, l'exploitation ou la maintenance des équipements			
Astreinte d'exploitation THONON 1	Service de l'eau et de l'assainissement – antenne de Thonon. Intervention sur les communes de Thonon les bains, Le Lyaud, Anthy sur Léman - Agent d'exploitation - Agent d'exploitation spécialisé	Roulement hebdomadaire, à partir du jeudi 7H30, en dehors des horaires d'ouverture du service. Mise à disposition des moyens techniques (véhicule équipé, moyens de communication)	Astreinte : Paiement Intervention : Paiement ou repos compensateur
Astreinte d'exploitation THONON 2	Service de l'eau et de l'assainissement – antenne de Thonon. Intervention sur les communes de Thonon les bains, Le Lyaud, Anthy sur Léman - Technicien(e) assainissement - Technicien(e) raccordement - Technicien(e)	Roulement hebdomadaire, à partir du jeudi 7H30, en dehors des horaires d'ouverture du service. Mise à disposition des moyens techniques (véhicule équipé, moyens de communication)	

	études et travaux - Chef(fe) d'équipe exploitation - Adjoint(e) responsable exploitation réseaux - Technicien(e) ressource en eau - Technicien(e) électromécanique et automatisme		
Astreinte de décision Assainissement	Service de l'eau et de l'assainissement – - Directeur des services techniques - Directeur Eau et assainissement - Responsable assainissement - Responsable exploitation.	Roulement hebdomadaire, mis en place en fonction des besoins du service, en lien avec l'astreinte d'exploitation assainissement.	
Astreinte d'exploitation assainissement	Service de l'eau et de l'assainissement – Antenne de Perrignier. Territoire de l'agglomération hors Thonon les Bains - Technicien(e) assainissement - Technicien(e) raccordement - Technicien(e) études et travaux - Responsable assainissement - Responsable d'exploitation réseaux - Agent d'exploitation - Agent d'exploitation spécialisé	Roulement hebdomadaire, à partir du jeudi 7H30, en dehors des horaires d'ouverture du service. Mise à disposition des moyens techniques (véhicule équipé, moyens de communication)	
Astreinte d'exploitation eau potable PERRIGNIER 1	Service de l'eau et de l'assainissement. Intervention sur le territoire de l'agglomération, hors	Roulement hebdomadaire, à partir du jeudi 7H30, en dehors des horaires d'ouverture du service. Mise à disposition des	

	Thonon les Bains, Anthy sur Léman et le Lyaud - Agent d'exploitation - Agent d'exploitation spécialisé - Chef(fe) d'équipe exploitation - Responsable gestion du réseau	moyens techniques (véhicule équipé, moyens de communication)	
Astreinte d'exploitation eau potable PERRIGNIER 2	Service de l'eau et de l'assainissement. Intervention sur le territoire de l'agglomération, hors Thonon les Bains, Anthy sur Léman et le Lyaud - Agent d'exploitation - Agent d'exploitation spécialisé - Chef(fe) d'équipe exploitation	Roulement hebdomadaire, à partir du jeudi 7H30, en dehors des horaires d'ouverture du service. Mise à disposition des moyens techniques (véhicule équipé, moyens de communication)	
Astreinte d'exploitation production eau potable	Service de l'eau et de l'assainissement. Intervention sur le territoire de l'agglomération, - Chef(fe) d'équipe exploitation - Responsable gestion du réseau - Responsable eau potable	Roulement hebdomadaire, à partir du jeudi 7H30, en dehors des horaires d'ouverture du service. Mise à disposition des moyens techniques (véhicule équipé, moyens de communication)	
Astreinte d'exploitation STEP	Service de l'eau et de l'assainissement - agents d'exploitation transfert et traitement des eaux usées - Agent d'exploitation transfert et traitement des eaux usées - Responsable STEP et postes de refoulement	Roulement hebdomadaire, à partir du lundi, en dehors des horaires d'ouverture du service. Mise à disposition des moyens techniques (véhicule équipé, moyens de communication)	

THONON
agglomération

Astreinte d'exploitation Postes	Service de l'eau et de l'assainissement - Agent d'exploitation transfert et traitement des eaux usées - Agent d'exploitation transfert et traitement des eaux usées - Responsable STEP et postes de refoulement	Roulement hebdomadaire, à partir du lundi, en dehors des horaires d'ouverture du service. Mise à disposition des moyens techniques (véhicule équipé, moyens de communication)	

** L'organe délibérant a la possibilité d'autoriser l'exécutif à faire le choix, rémunération ou repos compensateur, au moment de la période d'astreinte dans la limite du budget alloué à cet effet.*
Le personnel peut percevoir des indemnités horaires pour travaux supplémentaires seulement si l'intervention a entraîné des heures supplémentaires et s'il remplit les conditions pour en bénéficier.

Il est précisé que les périodes d'astreinte et les interventions donnent lieu à indemnisation ou à repos compensateur (comme mentionné dans la délibération n°DEL2018.151 du 26 juin 2018), sauf pour les agents suivants :

•Agent qui disposent d'un logement de fonction

•Agent qui bénéficient d'une nouvelle bonification indiciaire (NBI) pour l'exercice de fonctions de responsabilité supérieure.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

TRANSPOSE	à compter du 1er septembre 2022, le dispositif d'astreintes du CIAS à Thonon Agglomération afin de permettre l'indemnisation des astreintes réalisées sur le poste de « chargé(e) de mission action sociale » à Thonon Agglomération, pour le compte du CIAS,
INSCRIT	au budget les crédits correspondants,
AUTORISE	l'autorité territoriale à signer tout acte y afférent.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre :
Le Président et le secrétaire de séance
Pour extrait certifié conforme.

Le Président

CA THONON AGGLOMERATION

Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le 05 AVR. 2023
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 05 AVR. 2023

THONON
agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 28 mars 2023 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 40
Délégués ayant donné pouvoir : 11
Délégués votants : 51

Date de convocation du Conseil : 22/03/2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt huit mars à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire
81 place de la Mairie
74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :
ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVENS : M. Gil THOMAS représenté par M. Christophe CHATEL
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF, M. Olivier BARRAS
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE (est arrivé à la délibération 2143)
LOISIN : Mme Laëtitia VENNER
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE
MESSERY : M. Serge BEL
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Emily GROPPI, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Gérard BASTIAN, M. Philippe LAHOTTE, Mme Sylvie COVAC, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Franck DALIBARD, Mme Astrid BAUD-ROCHE
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ
BONS-EN-CHABLAIS : Mme Anne MAGNIEZ donne pouvoir à M. Olivier JACQUIER
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Michel BURGNARD
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER donne pouvoir à M. Jean-François KUNG
SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : M. Richard BAUD donne pouvoir à M. Claude MANILLIER, Mme Nicole JAILLET donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, Mme Katia BACON donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, M. Jean-Louis ESCOFFIER donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE

THONON
agglomération

Liste des personnes absentes excusées :
THONON-LES-BAINS : M. Mustafa GOKTEKIN

Liste des personnes absentes :
THONON-LES-BAINS : M. René GARCIN, M. Thomas BARNET

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA
Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

Mme Isabelle PLACE-MARCOZ a été élue secrétaire

Invités excusés

THONON
agglomération

N° CC002154
SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

VU le code général des collectivités territoriales,
VU le code du service national, et notamment les articles L111-1, L111-2, L 112-1 et suivants,
VU le Décret n° 2020-922 du 29 juillet 2020 portant diverses dispositions relatives au service national universel.

CONSIDERANT que depuis 2019, l'État a mis en place le service national universel (SNU) avec pour finalité de renforcer la cohésion nationale en favorisant la culture de l'engagement et en affirmant les valeurs de la République,
CONSIDERANT que le SNU s'adresse aux jeunes âgés de 15 à 17 ans et qu'il consiste à impliquer davantage dans la vie de la Nation,
CONSIDERANT que le dispositif se décline en trois phases dont les deux premières sont obligatoires et la dernière est facultative :

- Phase 1 : séjour de cohésion de 2 semaines qui se déroule dans un département autre que celui du lieu de domicile du volontaire ;
- Phase 2 : une mission d'intérêt général de 84h ou 12 jours minimum qui se déroule à proximité du lieu de domicile du volontaire ;
- Phase 3 : un engagement facultatif à plus long terme tel que : service civique, réserve civique, réserve des armées, jeunes sapeurs-pompiers....

CONSIDERANT que les collectivités territoriales peuvent accueillir ces jeunes volontaires au titre de la phase 2 pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général (MIG) dans plusieurs domaines d'intervention dont notamment : défense et mémoire, sécurité, solidarité, santé, éducation, culture, sport, environnement et développement durable, citoyenneté,
CONSIDERANT que l'accueil de jeunes volontaires afin de réaliser ces missions d'intérêt général doit faire l'objet d'une déclaration préalable sur le site internet dédié aux fins de contrôle, qu'il ne donne pas lieu à une contrepartie financière à l'égard des volontaires et qu'il nécessite la mise en place d'un mentor encadrant les jeunes volontaires.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ADHERE au dispositif du SNU afin d'accueillir au sein de ses services des jeunes volontaires pour la réalisation de missions d'intérêt général,
CHARGE M. le Président de prendre toutes les mesures nécessaires pour la mise en œuvre du dispositif et de signer tous les documents y afférents.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre :
Le Président et le secrétaire de séance
Pour extrait certifié conforme.

Le Président

CA THONON AGGLOMERATION

Le secrétaire de séance

05 AVR. 2023

Télétransmis en Sous-Préfecture le 05 AVR. 2023
Publié sur le site internet de l'agglomération, le

THONON
agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 28 mars 2023 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 40
Délégués ayant donné pouvoir : 11
Délégués votants : 51

Date de convocation du Conseil : 22/03/2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt huit mars à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire
81 place de la Mairie
74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :
ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVENS : M. Gil THOMAS représenté par M. Christophe CHATEL
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF, M. Olivier BARRAS
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE (est arrivé à la délibération 2143)
LOISIN : Mme Laëtitia VENNER
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE
MESSERY : M. Serge BEL
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Emily GROPPI, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Gérard BASTIAN, M. Philippe LAHOTTE, Mme Sylvie COVAC, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Franck DALIBARD, Mme Astrid BAUD-ROCHE
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ
BONS-EN-CHABLAIS : Mme Anne MAGNIEZ donne pouvoir à M. Olivier JACQUIER
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Michel BURGNARD
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER donne pouvoir à M. Jean-François KUNG
SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : M. Richard BAUD donne pouvoir à M. Claude MANILLIER, Mme Nicole JAILLET donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, Mme Katia BACON donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, M. Jean-Louis ESCOFFIER donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE

THONON
agglomération

Liste des personnes absentes excusées :
THONON-LES-BAINS : M. Mustafa GOKTEKIN

Liste des personnes absentes :
THONON-LES-BAINS : M. René GARCIN, M. Thomas BARNET

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA
Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

Mme Isabelle PLACE-MARCOZ a été élue secrétaire

Invités excusés

THONON
agglomération

N° CC002155
SERVICE CIVIQUE - Renouvellement de l'agrément

VU le code général des collectivités territoriales,
VU la loi n° 2010-241 du 10 mars 2010 relative au service civique,
VU le décret n° 2010-485 du 12 mai 2010 venant encadrer les dispositions de la loi n° 2010-241,
Vu la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté,
VU le code du service national.

CONSIDERANT que le service civique constitue un outil au service de la jeunesse, permettant de favoriser le lien social, les expériences de vie collective et le rapprochement des citoyens,
CONSIDERANT la volonté de Thonon Agglomération d'encourager et valoriser les initiatives et l'esprit d'engagement des jeunes,
CONSIDERANT les domaines d'intervention dans lesquelles les missions de service civique peuvent être mises en place,
CONSIDERANT que l'engagement en volontariat de service civique ouvre droit à une indemnité versée par l'Etat, ainsi qu'à une prestation versée par l'organisme employeur,
CONSIDERANT qu'il convient d'assurer aux volontaires l'encadrement par un tuteur appartenant à la collectivité et bénéficiant d'une formation, ainsi que l'organisation et la prise en charge de la formation des volontaires.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE	M. le Président à solliciter le renouvellement de l'agrément de Thonon Agglomération au titre de l'accueil de volontaires en service civique,
AUTORISE	M. le Président à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires,
DEGAGE	les moyens humains, matériels et financiers, nécessaires à la qualité de l'accueil des volontaires et de la mise en œuvre des missions ainsi qu'à promouvoir et valoriser le dispositif et ses acteurs, notamment auprès des jeunes.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre :
Le Président et le secrétaire de séance
Pour extrait certifié conforme.

Le Président

CA THONON AGGLOMERATION

Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le 05 AVR. 2023
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 05 AVR. 2023

THONON
agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 28 mars 2023 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 40
Délégués ayant donné pouvoir : 11
Délégués votants : 51

Date de convocation du Conseil : 22/03/2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt huit mars à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire
81 place de la Mairie
74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :
ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVENS : M. Gil THOMAS représenté par M. Christophe CHATEL
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF, M. Olivier BARRAS
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE (est arrivé à la délibération 2143)
LOISIN : Mme Laëtitia VENNER
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE
MESSERY : M. Serge BEL
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Emily GROPPI, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Gérard BASTIAN, M. Philippe LAHOTTE, Mme Sylvie COVAC, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Franck DALIBARD, Mme Astrid BAUD-ROCHE
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ
BONS-EN-CHABLAIS : Mme Anne MAGNIEZ donne pouvoir à M. Olivier JACQUIER
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Michel BURGNARD
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER donne pouvoir à M. Jean-François KUNG
SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : M. Richard BAUD donne pouvoir à M. Claude MANILLIER, Mme Nicole JAILLET donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, Mme Katia BACON donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, M. Jean-Louis ESCOFFIER donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE

THONON
agglomération

Liste des personnes absentes excusées :
THONON-LES-BAINS : M. Mustafa GOKTEKIN

Liste des personnes absentes :
THONON-LES-BAINS : M. René GARCIN, M. Thomas BARNET

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA
Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

Mme Isabelle PLACE-MARCOZ a été élue secrétaire

Invités excusés

THONON
agglomération

N° CC002156
MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS

VU le code général des collectivités territoriales,
VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
VU l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 06 mars 2023.

CONSIDERANT la nécessité d'augmenter le temps de travail d'un emploi d'agent d'entretien, pour assurer le bon fonctionnement du service « Patrimoine », sous-service « maintenance entretien locaux »
CONSIDERANT la nécessité d'ouvrir le poste n°DRIS01 de « directeur(trice) pôle ressources internes et solidarité » aux grades d'administrateur et administrateur hors classe et le poste n° DST01 de « directeur(trice) des services techniques » au grade d'ingénieur en chef hors classe afin de disposer des postes d'encadrement nécessaire au bon fonctionnement de la collectivité

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

MODIFIE le poste suivant à compter du 08 avril 2023 :
- Service « Patrimoine »
- Sous-service « maintenance entretien locaux »
- Poste d'« agent d'entretien » (n° DSTPMAI13) : Augmentation du temps de travail de 18h30/35h00 à 20h00/35h00 (+01h30)

MODIFIE le poste suivant à compter du 1er avril 2023 :
- Pôle Ressources Internes et Solidarité
- Poste de « directeur(trice) pôle ressources internes et solidarité » (n°DRIS01) : Ouverture aux grades d'administrateur et administrateur hors classe

MODIFIE le poste suivant à compter du 1er avril 2023 :
- Pôle des services techniques
- Poste de « directeur(trice) des services techniques » (n° DST01) : Ouverture au grade d'ingénieur en chef hors classe

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets de l'exercice,
DECIDE la modification du tableau des emplois et des effectifs en conséquence de ce qui précède tel que joint en annexe,
CHARGE M. le Président de prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre :
Le Président et le secrétaire de séance
Pour extrait certifié conforme.

Le Président

CA THONON AGGLOMERATION

Le secrétaire de séance

05 AVR. 2023

Télétransmis en Sous-Préfecture le
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 05 AVR. 2023